

Une proposition GPEC 2022 en trompe l'œil !

Exit les dispositifs de fin de carrière

Comme nous le présentions lors de notre dernière communication (Tract UNSA « *Négociation GPEC Acte 2* » du 8/11/2021), le projet GPEC 2022 que la direction nous a communiqué est très décevant.

Vos attentes en terme de dispositifs de fin de carrière que nous avons portées ont été expurgées de cette nouvelle proposition.



Au final, que reste-t-il dans cette proposition GPEC 2022 ?

La proposition présente des mesures sur le développement des compétences et des parcours professionnels ainsi que des objectifs d'alternance et d'embauche de jeunes.

Il s'agit de bonnes mesures qui vont dans le bon sens. Certaines de nos propositions sur le parcours professionnel ont d'ailleurs été reprises et nous nous en félicitons.

Proposition GPEC 2022

Une manœuvre déguisée !



La DRH a-t-elle besoin d'un accord GPEC pour assurer ses missions ?

La majorité des mesures présentées s'inscrivent tout simplement dans le fonctionnement normal d'une entreprise et relèvent des missions de la DRH :

- Il est normal de veiller à la pyramide des âges et d'embaucher un certain nombre de jeunes en remplacement des départs.
- Il est normal qu'une DRH veille à ce que le personnel monte en compétence au fil du temps et puisse accompagner l'entreprise dans son développement.

A ce stade, il nous est par exemple impossible d'émettre un avis motivé sur un objectif d'emploi de 50 jeunes. Beaucoup ? Pas assez ? Sur quels métiers ? Sur quelles bases et perspectives (qui plus est en cette année charnière que nous vivons) ?

Un projet d'accord incomplet à ce stade

Un parcours professionnel se déroule en 3 périodes : le début de carrière - l'évolution de la carrière – la fin de carrière.

Les dispositifs de fin de carrière s'inscrivent donc légitimement dans un tel accord. L'UNSA ne peut en valider l'exclusion.

La Direction nous a confirmé son intention de discuter en 2022 des dispositifs de fin de carrière. Elle s'est pour autant évertuée à maintenir volontairement un certain flou : Quand et Quel accord traitera de ces sujets ?

Ce que l'on nous demande, ce n'est pas de valider les propositions GPEC, mais de valider que les dispositifs de fin de carrière en soient absents.

A cette manœuvre déguisée, L'UNSA a décidé de dire NON.